

Conseil Intercommunal de la Région de Nyon

COMMISSION DES FINANCES (COFIN) – RAPPORT PREAVIS 45-2019 : COMPTES 2018

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (MM Baumgartner, Kilchherr et Costiou, Mr Graf étant excusé) s'est réunie une première fois le 8 mai 2019 à 7h45 dans les locaux du Conseil Régional, en présence de Madame Chantal Landeiro, membre du Comité directeur (CODIR), et de Mr David Saugy (Boursier) et Mr Olivier Haener, (Secrétaire Général). Une autre séance a eu lieu le 16 mai 2019 à 7h 45 dans les locaux du conseil régional à laquelle étaient présents MM Baumgartner, Guilloud, Kilchherr, Graf et Costiou, Mr Morin étant excusé.

La COFIN a ensuite pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller, confirmant, suite à l'examen succinct qu'elle a réalisé, n'avoir rien noté de non conforme à la loi sur les Communes (LCOM).

La commission remercie Mme Landeiro et Mr Saugy pour les réponses qu'ils ont apporté à nos questions et pour leur ouverture d'esprit lors des discussions qui ont eu lieu lors de ces deux sessions et dans leurs échanges par E-mail.

Elle apprécie également que le préavis ait été modifié pour tenir compte des remarques émises lors de ces deux séances ainsi que les efforts entrepris par le boursier et la responsable des Finances du CODIR afin d'améliorer l'exactitude et la lisibilité des comptes. Elle a demandé à ce que les dépenses effectuées avec la/les carte(s) de crédit de la Région aient des libellés plus détaillés dans les écritures du grand livre pour les comptes à venir, ce dont nos interlocuteurs nous ont assurés. Elle recommande également à ce que les dépenses soient reflétés dans les comptes adéquats, pour éviter que des dépenses extra-budgétaires soient alloués sur des comptes où il reste du budget (4500 CHF versés à la compagnie de danse Krassen Krastev, par exemple). De même, elle recommande d'éviter à l'avenir, lorsqu'elle octroie des soutiens additionnels aux conventions approuvées par le Conseil (par exemple pour le FAR, 15'000 CHF) que ceux-ci soient mentionnés clairement dans les préavis et non via une note de bas de page (voir préavis 38-2018 page 4 note 5) que le CODIR semble utiliser comme justification alors que le conseil était amené à se prononcer sur un soutien pour la période 2019-2022.

Elle constate également que malgré leurs efforts, les comptes tels que présentés, ne permettent pas encore de revoir en détail les fonds au bilan (notamment TP, FRET et DISREN) afin de confirmer leur alignement avec les préavis votés par le Conseil Intercommunal et leur état à date. Dans l'état actuel des choses, La COFIN ne peut donc pas, pour le moment, respecter l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis du Conseil lors de son rapport sur le préavis 40-2019, de fournir un rapport dédié sur ce sujet. Elle a cependant reçu l'assurance que suite aux travaux en cours du boursier, une séance serait agendée en 2019 pour pouvoir atteindre cet objectif. Elle attend sa convocation à cette séance.

Lors de sa revue du grand livre, la COFIN a constaté notamment que quelques dépenses extra budgétaires avaient été faites. Elle recommande que celles-ci soient portées à sa connaissance ainsi qu'à celle du Conseil dans les meilleurs délais. La commission a constaté qu'un soutien de 15'000 CHF avait été accordé à la patinoire de Perroy. Si un tel soutien devait devenir régulier, elle recommande que ce soutien fasse l'objet d'un préavis.

La commission relève que la marge d'autofinancement réelle est de 210'963.99 CHF (hors attributions/prélèvements aux fonds, pour lesquels la Région sert uniquement de banque à nos communes) soit une baisse de 34% par rapport aux comptes 2017. La marge présentée en annexe 1.3

tient compte de ces attributions/prélèvements, ce qui peut donner une vision par trop négative et pourrait laisser penser au Conseil que les 20 CHF/habitant de cotisation pourraient ne plus permettre à la Région, à court terme, de financer ses investissements, ce que nous ne pensons pas. Pour preuve, les prêts qu'elle a accordés, certes contre rémunération, à TéléDôle et à Nyon Hostel SA.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la COFIN se réjouit des efforts déjà consentis pour améliorer la lisibilité des comptes et leur transparence tout en attendant ceux à venir et que nous mentionnons dans ce rapport. Elle attend sa prochaine convocation pour pouvoir réaliser un rapport détaillé sur les fonds dédiés au bilan, comme elle s'y était engagée auprès du Conseil.

Elle recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis tel que présenté, c'est-à-dire d'accepter les comptes 2018.

Pour la Commission des Finance,

Walter Baumgartner

Christian Graf

Frédéric Guilloud

Laurent Kilchherr

Francis Costiou, rapporteur